



**Clinique doctorale de droit  
international des droits de  
l'homme  
de la Faculté de droit  
d'Aix-en-Provence**

[www.aixglobaljustice.org](http://www.aixglobaljustice.org)

**Les discriminations dirigées  
contre les personnes d'origine  
afghane en Iran :  
les spécificités de l'accès à la  
citoyenneté.**

**Décembre 2017**

*Ce travail a été réalisé sous la coordination de Badjinri Habib TOURE et Benoît VERNY, membres de la Clinique doctorale de droit international des droits de l'homme et grâce au concours d'étudiants cliniciens en droit :*

*Daniel ARBOLEDA  
Aurore DAMIANS  
Chloé DEBORD  
Esther DHIEUX  
Jeanne PINCE  
Margot PANAYOTOPOULOS  
Julie RENAULT*

*Ce document est produit à titre d'information et s'inscrit dans le cadre des travaux de la Clinique et d'un partenariat académique. Aix-Marseille Université et l'ensemble de ses composantes déclinent toute responsabilité quant au contenu du document et quant à son utilisation ultérieure.*

*La dernière mise à jour date du 8 décembre 2017.*

*Pour toute question complémentaire sur ce dossier, veuillez contacter Badjinri Habib TOURE (habibtoure@live.fr).*

*La Clinique est dirigée par le Prof. Ludovic HENNEBEL et les travaux se font sous sa direction.*

## Demande de recherche

Sources consultées .....	4
Synthèse générale.....	8

### **1) Quelles sont les conditions d'accès à la nationalité iranienne ? L'article 979 de la loi sur la citoyenneté iranienne autorise-t-elle bien les enfants, nés d'une mère iranienne et d'un père étranger, à obtenir la nationalité iranienne lorsqu'ils ont passé une année au moins en Iran après leur dix-huitième anniversaire ? .....**

<b>A – La loi sur la citoyenneté iranienne .....</b>	<b>9</b>
<b>B – L'article 979 de la loi sur la citoyenneté iranienne autorise-t-elle bien les enfants, nés d'une mère iranienne et d'un père étranger, à obtenir la nationalité iranienne lorsqu'ils ont passé une année au moins en Iran après leur dix-huitième anniversaire ?.....</b>	<b>11</b>
1. <i>Le droit à la citoyenneté iranienne dans le cas d'un enfant né de mère iranienne et de père étranger .....</i>	<i>11</i>
2. <i>L'évolution juridique de 2006 accordant la citoyenneté iranienne à un enfant né de mère iranienne et de père étranger .....</i>	<i>12</i>

### **2) Le droit à la nationalité dans le cas suscité est-il effectif, surtout dans le cas où le père de l'enfant est afghan ? .....**

<b>A – Les conditions d'accès à la nationalité iranienne, lorsque le père est afghan .....</b>	<b>15</b>
<b>B – Double nationalité ou abandon de la précédente nationalité ?.....</b>	<b>16</b>

### **3) Qu'en est-il des discriminations à l'égard des personnes ayant des origines afghanes en Iran ? Le fait d'obtenir la nationalité iranienne est-il une garantie de non-discrimination d'un binational ? .....**

<b>A – Les discriminations à l'égard des personnes ayant des origines afghanes en Iran.....</b>	<b>19</b>
1) <i>Discriminations relatives aux conditions de travail.....</i>	<i>20</i>
2) <i>Discriminations et abus relatifs aux enfants afghans .....</i>	<i>20</i>
3) <i>Restriction de la liberté de mouvement pour les étrangers vivant sur le territoire iranien .</i>	<i>20</i>
4) <i>Discriminations relatives à la régulation de situation .....</i>	<i>21</i>
5) <i>Discriminations relatives à la citoyenneté impactant le mariage et le droit de propriété ...</i>	<i>22</i>
6) <i>Discriminations relatives à la religion .....</i>	<i>22</i>
7) <i>Discriminations relatives à l'accès à l'éducation .....</i>	<i>23</i>
8) <i>Discriminations et rejets par la population locale.....</i>	<i>23</i>
9) <i>Discriminations issues des instances politiques.....</i>	<i>24</i>
10) <i>Discriminations relatives à l'accès à la santé .....</i>	<i>24</i>
<b>B – Le fait d'obtenir la nationalité iranienne est-il une garantie de non-discrimination pour un binational ? .....</b>	<b>25</b>
1) <i>La binationalité en Iran .....</i>	<i>25</i>
2) <i>Les multiples critères de l'identité afghane : sources de discrimination malgré la naturalisation ?.....</i>	<i>25</i>

## Sources consultées

Toutes les sources en ligne ont été consultées en novembre et décembre 2017.

### 1. Organisations gouvernementales

- Cour Nationale du droit d'asile, *Recueil de Jurisprudences*, 2016, URL : <http://www.cnda.fr/content/download/92197/885307/version/1/file/Recueil%202016.pdf>
- US Department of State, *Iran Human Rights Report*, 2016, URL : <https://www.state.gov/documents/organization/265708.pdf>
- US Department of Justice, *Report*, 2013, URL : <https://www.justice.gov/sites/default/files/eoir/legacy/2013/06/11/Afghani%20Nationals.pdf>
- Immigration and Refugee Board of Canada, *Iran et Pakistan : information sur le droit à la citoyenneté iranienne [...]*, 2015, URL : <http://www.refworld.org/docid/569607eb4.html>
- US Office of Personnel Management Investigation Service, *Citizenship Laws of the World*, 2001, URL : <http://www.multiplecitizenship.com/documents/IS-01.pdf>
- Islamic Republic of Iran, *Civil Code*, 23 May 1928, URL : <http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain?page=country&docid=49997adb27&skip=0&category=LEGAL&coi=IRN&querysi=nationality%20&searchin=fulltext&sort=dat>

### 2. Organisations internationales

- Comité des droits de l'enfant, *Observations finales concernant le rapport de la République islamique d'Iran valant troisième et quatrième rapports périodiques*, 2016, URL : <http://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=6QkG1d%2fPPRiCAqhKb7yhsoLV%2bKLJ6ZP5NvlpJ%2b3%2fKzWqgn8BQew%2fsP7yiJji8bpUHL1FTM9OFocxW170Ezjf30BfO9NIYYZ23y7ZPc70IMCUh%2fBNgmPdnTbgJUTIseld>
- SEAE, *European Union Annual Report on Human Rights and Democracy in the World*, 2016, URL : [https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/annual\\_report\\_on\\_human\\_rights\\_and\\_democracy\\_in\\_the\\_world\\_2016\\_0.pdf](https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/annual_report_on_human_rights_and_democracy_in_the_world_2016_0.pdf)

- UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in the Islamic Republic of Iran*, 2014, URL : <http://www.refworld.org/type,COUNTRYREP,,IRN,534e4d0d4,0.html>
- Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, *Examen des rapports présentés par les États parties conformément à l'article 9 de la Convention, République islamique d'Iran*, 2010, URL : <http://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=6QkG1d%2fPPRiCAqhKb7yhsI%2fyM1B9TT0oGmEKg0FjIHYimKnQaRfuGj4Ewn%2fyHYt%2b3sz0%2fUyOSwhhRg3C7gwCiAiMiRIAHK%2bIWWCQDIfQ22AgBgmPDHLwewEEoh3wtpUEBgNVe%2fJaBpkK35rJIMPmw%3d%3d>
- UNICEF, *Birth Registration in Iran: An analysis of the state of relevant laws in Iran*, 2005, URL : [https://www.unicef.org/iran/IRN\\_resources\\_BR\\_eng-word.pdf](https://www.unicef.org/iran/IRN_resources_BR_eng-word.pdf)

### 3. ONG, Think tanks

- Croix-Rouge autrichienne, *Iran : freedom of religion, treatment of religious and ethnic minorities*, 2015, URL : <http://www.refworld.org/type,COUNTRYREP,,IRN,5609522a4,0.html>
- Organisation Suisse d'Aide aux Réfugiés, *Iran : Khawari/Barbari, Renseignement de l'analyse-pays de l'OSAR*, 2015, URL : <https://www.osar.ch/assets/herkunftslander/mittlerer-osten-zentralasien/iran/150211-irn-khawari-f.pdf>
- Human Rights Watch, *Unwelcome Guests, Iran's violations of Afghan refugee and Migrant Rights*, 2013, URL : <http://www.refworld.org/type,COUNTRYREP,,IRN,528f27454,0.html>
- Human Right Watch, *Iran : des Afghans ayant fui leur pays sont exposés à de mauvais traitements*, 2013, URL : <https://www.hrw.org/fr/news/2013/11/20/iran-des-afghans-ayant-fui-leur-pays-sont-exposes-de-mauvais-traitements>
- Country of Origin Information Centre (LandInfo), *Report Afghan citizens in Iran*, 2011, URL : [https://landinfo.no/asset/2063/1/2063\\_1.pdf](https://landinfo.no/asset/2063/1/2063_1.pdf)

- The International Federation for Human Rights, *The hidden side of Iran: discrimination against ethnic and religious minorities*, 2010, URL : <http://www.refworld.org/type,COUNTRYREP,,IRN,4cc034f42,0.html>
- United Nations Association of Iran, *Review of the Conditions of Afghan Refugees in Iran*, UPR Iran, 2010, URL : [http://lib.ohchr.org/HRBodies/UPR/\\_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/HRBodies/UPR/Documents/Session7/IR/UNAIIRAN\\_IRN\\_UPR\\_S07\\_2010\\_UnitedNationsAssociationofIran.pdf&action=default&DefaultItemOpen=1](http://lib.ohchr.org/HRBodies/UPR/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/HRBodies/UPR/Documents/Session7/IR/UNAIIRAN_IRN_UPR_S07_2010_UnitedNationsAssociationofIran.pdf&action=default&DefaultItemOpen=1)
- Afghanistan Research and Evaluation Unit (AREU), *Second-generation Afghans in Iran: Integration, Identity and Return*, 2008, URL : <http://www.refworld.org/docid/4846b2062.html>

#### 4. Articles de presse

- BBC News, *Iran's jailed dual nationals and their uncertain fate*, 13 Novembre 2017, URL : <http://www.bbc.com/news/uk-41974185>
- Evangelista J., *Afghans in Iran: No SIM card, no house, no rights*, 12 septembre 2017, Middle East Eye, \_ URL : <http://www.middleeasteye.net/in-depth/features/apartheid-being-afghan-iran-2007076995>
- Bezhan F., *Iranian Lawmakers Aim To Scrap Discriminatory Citizenship Law*, Radio Free Europe, 19 Juillet 2017, URL : <https://www.rferl.org/a/iranian-lawmakers-aim-to-scrap-discriminatory-citizenship-law/28625934.html>
- Pajhwok, *Thousands of half-Afghan kids refused Iranian citizenship*, 2013, URL : <https://www.pajhwok.com/en/2013/02/11/thousands-half-afghan-kids-refused-iranian-citizenship>
- LeMonde, *Les Afghans, victimes de mesures racistes en Iran*, 2012, URL : <http://keyhani.blog.lemonde.fr/2012/04/03/les-afghans-victimes-de-mesures-racistes-en-iran/>

- Shahrzad H., *Interview with Shahram Mohammadzadeh about Iran's Citizenship Laws*, Etemaad, Daily Newspaper, 2002, URL: [https://www.parstimes.com/law/citizenship\\_law.html](https://www.parstimes.com/law/citizenship_law.html)

## 5. Articles scientifiques

- Bajoghli N., *Iran's Unfair Nationality Laws*, Middle East Research and Information Project, 2015, URL : <http://www.merip.org/irans-unfair-nationality-laws>
- Farrokhi M., *Non-Recognition of Dual Citizenship in Iranian Law: A Compendious Survey of Statutory Law*, American International Journal of Social Science, Vol. 4, No. 2, 2015, URL: [http://www.ajjssnet.com/journals/Vol\\_4\\_No\\_2\\_April\\_2015/14.pdf](http://www.ajjssnet.com/journals/Vol_4_No_2_April_2015/14.pdf)
- Nikou S. N., *Iran: discrimination through citizenship*, Human Rights Brief, American University Washington College of Law and Center for Human Rights and Humanitarian Law, 2015, URL : <http://hrbrief.org/wp-content/uploads/2015/01/Nikou-Iran-Final.pdf>
- Adelkhah F., Olszewska Z., *Les Afghans iraniens*, Etudes du CERI, 2006, URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01021151/document>

## Synthèse générale

L'Iran, ou République islamique d'Iran, est un État situé en Asie de l'Ouest. Il est frontalier de l'Azerbaïdjan, l'Arménie, la Turquie, l'Irak, le Turkménistan, l'Afghanistan et le Pakistan. Le pays se compose d'une écrasante majorité chiite, et d'une petite minorité sunnite (environ 10% de la population).

Depuis les années 1980 et les troubles internes en Afghanistan dus à l'arrivée des Talibans sur le territoire, au détriment de la population chiite, les relations entre les deux pays se sont détériorées. L'intervention des forces occidentales en Afghanistan en 2001 a permis d'améliorer les échanges entre les deux États, principalement au niveau économique.

Suite à cet afflux de réfugiés afghans sur le territoire iranien, de nombreuses alliances ont été conclues entre des citoyens iraniens et des citoyens afghans, dont beaucoup d'enfants sont nés. De manière générale, la nationalité iranienne se transmet par le père iranien. Dans le cas où la personne est née d'un père de nationalité étrangère, le droit à la nationalité iranienne reste effectif. Cette effectivité repose sur une année minimum de résidence en Iran après ses 18 ans.

La naturalisation peut aussi être octroyée sous condition d'avoir 18 ans ; d'avoir résidé en Iran pendant cinq ans de façon continue ou intermittente ; de ne pas avoir déserté le service militaire ; de ne pas avoir été déclaré coupable de méfaits ou de délits non politique dans un pays quel qu'il soit.

La nationalité afghane du père ne conditionne pas l'accès à la nationalité iranienne mais suppose que l'enfant n'adopte que cette dernière. Ainsi, un processus de naturalisation iranien oblige à abandonner sa précédente nationalité.

Les rapports provenant de différents acteurs liés à la thématique des droits de l'homme attestent de nombreuses discriminations à l'égard des personnes d'origine afghane sur le territoire iranien. Ces populations font face à une pluralité d'obstacles provenant des autorités gouvernementales dans les domaines de l'administration ou de l'éducation, et font également l'objet d'actes xénophobes de la part des civils iraniens.

Ces discriminations touchent à la fois les nouveaux migrants afghans, les personnes bénéficiant du statut de réfugié, et les individus d'origine afghane, pourtant présents sur le territoire iranien depuis plusieurs générations.



## 1) Quelles sont les conditions d'accès à la nationalité iranienne ? L'article 979 de la loi sur la citoyenneté iranienne autorise-t-elle bien les enfants, nés d'une mère iranienne et d'un père étranger, à obtenir la nationalité iranienne lorsqu'ils ont passé une année au moins en Iran après leur dix-huitième anniversaire ?

La loi iranienne établit plusieurs manières d'accéder à la citoyenneté (A) pour les enfants nés en Iran et ayant au moins un parent de nationalité iranienne, plus particulièrement **l'article 979 du code civil iranien** dans le cas où l'enfant est né de père étranger et de mère iranienne (B).

### A – La loi sur la citoyenneté iranienne

La nationalité iranienne s'obtient de manière automatique à la naissance si le père est iranien. **Si la mère est iranienne et le père est étranger** la nationalité s'obtient un an après avoir atteint l'âge de 18 ans et être resté une année en Iran (article 976-5)

**Extrait n°1** : **Source** : UNICEF, *Birth Registration in Iran: An analysis of the state of relevant laws in Iran*, 2005, URL : [https://www.unicef.org/iran/IRN\\_resources\\_BR\\_eng-word.pdf](https://www.unicef.org/iran/IRN_resources_BR_eng-word.pdf), p. 7 et 8.

“**Iranian nationality is conferred mostly by jus sanguinis on the paternal side** (...) Iran has not ratified the 1961 Convention on the Reduction of Statelessness, which provides that children should acquire the nationality of the State in which they were born if they are not granted nationality by any other State, or if such children fail to make the proper applications to obtain this right, then they should be entitled to the nationality of one of their parents”.

**Extrait n°2** : **Source** : Nikou S. N., *Iran: discrimination through citizenship*, Human Rights Brief, American University Washington College of Law and Center for Human Rights and Humanitarian Law, 2015, URL : <http://hrbrief.org/wp-content/uploads/2015/01/Nikou-Iran-Final.pdf>

La loi reconnaît “sept catégories de citoyens iraniens” (**Article 976**). La personne concernée dans ce cas tombe sous au moins 2 de ces catégories :

- Les enfants nés en Iran de parents étrangers, dont un des deux est né en Iran (Article 976 -4)  
Sur ce point existent des différences entre le père et la mère :
  - Si le père est iranien et la mère est étrangère, l'enfant aura la nationalité iranienne de manière automatique.
  - Si le père est étranger et la mère est iranienne, la nationalité ne sera pas accordée de manière automatique. Dans ce cas-là il faut suivre la procédure de l'**article 979**.
- Les enfants nés en Iran de père étranger et résidant en Iran pendant au moins un an suivant leur 18e anniversaire (Article 976 -5).  
Dans ce cas, la procédure de naturalisation ne peut être déclenchée que si le mariage des parents a été enregistré selon l'article 1060 du code civil.

Il faut souligner, cependant, que ce même article établit que la présence d'une autre nationalité ferait obstacle à l'acquisition de la nationalité iranienne. Ainsi, serait iranien “quiconque réside en Iran, à l'**exception de ceux dont la citoyenneté étrangère est établie**”.

Les **articles 979, 980 et 983** du code civil de la République islamique d'Iran prévoient ce qui suit :

« **Article 979** : toute personne peut obtenir la nationalité iranienne si :

1. Elle a atteint l'âge de 18 ans ;
2. Elle a résidé en Iran pendant cinq ans, de façon continue ou intermittente ;
3. Elle n'a pas déserté le service militaire ;
4. Elle n'a pas été déclarée coupable de méfaits ou de délits non politiques graves dans un pays, quel qu'il soit

**Article 980** : Ceux optant pour la nationalité iranienne [...] qui sont mariés à des Iraniennes avec qui ils ont des enfants, [...] peuvent être acceptés en tant que ressortissants de la République islamique d'Iran sans avoir à respecter l'exigence de résidence, sous réserve de la sanction du Conseil des ministres et dans la mesure où le gouvernement considère que leur naturalisation iranienne est souhaitable.

**B- L'article 979 de la loi sur la citoyenneté iranienne autorise-t-elle bien les enfants, nés d'une mère iranienne et d'un père étranger, à obtenir la nationalité iranienne lorsqu'ils ont passé une année au moins en Iran après leur dix-huitième anniversaire ?**

---

L'article 976 renvoie à l'article 979 pour la naturalisation d'enfants nés de mère iranienne et de père étranger (1). Cependant une évolution juridique de 2006 permet par l'article 1060 une procédure d'obtention de la nationalité iranienne qui n'est pas soumise à la discrétion du gouvernement (2), comme celle de l'article 979.

---

*1. Le droit à la citoyenneté iranienne dans le cas d'un enfant né de mère iranienne et de père étranger*

---

L'article 979 permet une procédure de naturalisation des enfants nés en Iran de mère iranienne et de père étranger, mais ces restrictions à la possibilité pour une mère iranienne de transmettre sa citoyenneté à ses enfants, contreviennent aux engagements internationaux de l'Iran.

---

**Extrait n°3** : Source: Immigration and Refugee Board of Canada, *Iran et Pakistan : information sur le droit à la citoyenneté iranienne et la marche à suivre pour l'obtenir dans le cas du conjoint d'une Iranienne né à l'étranger ; le droit à la citoyenneté iranienne et la marche à suivre pour l'obtenir dans le cas de l'enfant né à l'étranger d'une Iranienne et d'un Pakistanais*, août 2015. URL : <http://www.refworld.org/docid/569607eb4.html>

« Selon les *Country Reports on Human Rights Practices for 2014* publiés par le Département d'État des États-Unis, en Iran, [traduction] « **les femmes ne peuvent transmettre la citoyenneté à leurs enfants ni à un conjoint non citoyen** » [...]. La loi reconnaît [traduction] « sept catégories de citoyens iraniens » :

[...] **Les enfants nés en Iran de parents étrangers, dont un des deux est né en Iran ;**

**Les enfants nés en Iran de père étranger et résidant en Iran pendant au moins un an suivant leur 18e anniversaire ;**

[...] [traduction] « **les restrictions imposées à une femme iranienne pour ce qui est de transmettre sa nationalité à ses enfants ou d'obtenir la naturalisation de son conjoint, restrictions qui ne s'appliquent pas aux hommes iraniens, contreviennent aux obligations de l'Iran au titre du droit international** ». »

*2. L'évolution juridique de 2006 accordant la citoyenneté iranienne à un enfant né de mère iranienne et de père étranger*

---

Un amendement de 2006 qui a révisé l'article 1060 du Code civil iranien permet aux enfants nés en Iran de mère iranienne et de père étranger de demander la citoyenneté iranienne avec une acceptation de plein droit si les conditions sont remplies.

---

**Extrait n°4**: Source : Immigration and Refugee Board of Canada, *Iran et Pakistan : information sur le droit à la citoyenneté iranienne et la marche à suivre pour l'obtenir dans le cas du conjoint d'une Iranienne né à l'étranger ; le droit à la citoyenneté iranienne et la marche à suivre pour l'obtenir*

dans le cas de l'enfant né à l'étranger d'une Iranienne et d'un Pakistanais, août 2015, URL : <http://www.refworld.org/docid/569607eb4.html>

[...] l'article 1060 concernant la loi [traduction] « sur la détermination de la nationalité des enfants nés d'un mariage entre une femme iranienne et un homme étranger », qui a été modifié en 2006

**Article unique - Les enfants fruits du mariage d'un homme étranger et d'une femme iranienne qui sont nés en Iran, ou qui sont nés en Iran dans les douze mois suivants la date de ratification de la présente loi, pourront demander la citoyenneté iranienne dès l'âge de 18 ans. Ces personnes seront acceptées en tant que citoyennes iraniennes à condition de ne pas avoir de casier judiciaire ni d'antécédents en matière d'infractions à la sécurité, et de renoncer à leur citoyenneté non iranienne. Le ministère de l'Intérieur obtient la preuve de la naissance de l'enfant en Iran ainsi que de la délivrance du permis de mariage conformément à l'article 1060 du Code civil et, après avoir été informées par le ministère de l'Intérieur, les forces d'application de la loi délivrent le permis de résidence au père étranger visé par cet article. Les enfants visés par cet article sont autorisés à résider en Iran avant d'obtenir la citoyenneté.**

**Note 1 - Les personnes visées par le présent article qui ont 18 ans au moment de l'adoption de l'article doivent, dans les 12 mois qui suivent, présenter une demande de citoyenneté iranienne.**

**Extrait n°5:** Source: Nikou S. N., *Iran: discrimination through citizenship*, Human Rights Brief, American University Washington College of Law and Center for Human Rights and Humanitarian Law, 2015, URL : <http://hrbrief.org/2015/01/iran-discrimination-through-citizenship/>

**“The 2006 Law contains several positive changes. Firstly, it provides the only provision in the Civil Code that explicitly recognizes the ability of Iranian women to pass on their citizenship, albeit not automatically. [...] Ironically, Article 976 (4) recognizes as citizens individuals “born in Iran of foreign parents, one of whom was also born in Iran. ” This means that a child born in Iran to a foreign mother, who was also born in Iran, and father automatically becomes an Iranian national, whereas another child born in Iran to an Iranian mother and foreign father does not. The 2006 Law is distinct from these existing provisions because it applies only to children (born in Iran) who Iranian mothers.**

## 2) Le droit à la nationalité dans le cas suscité est-il effectif, surtout dans le cas où le père de l'enfant est afghan ?

---

Selon le Code civil iranien de 1928, la nationalité iranienne ne se transmet pas par la mère, elle est patrilinéaire. Il est tout de même possible de s'en réclamer par processus de naturalisation. La nationalité du père n'interfère pas dans ce processus (A). Cependant, il doit être noté que l'octroi de la nationalité iranienne suppose d'abandonner sa précédente. De la même manière, la loi afghane ne permet pas la double nationalité (B).

---

### A- Les conditions d'accès à la nationalité iranienne, lorsque le père est afghan

---

Depuis 2006, les enfants nés de mère iranienne et de père étranger ont la possibilité de se réclamer de nationalité iranienne. L'article 976 paragraphe 5, du Code civil iranien, confirme la possibilité d'obtenir la nationalité iranienne dans le cas où la personne est née d'un père de nationalité étrangère, et a résidé au moins un an en Iran après ses 18 ans. L'article 979 établit les conditions de cette naturalisation : avoir 18 ans, avoir résidé pendant 5 ans en Iran, ne pas avoir déserté le service militaire et n'avoir jamais été déclaré coupable de méfaits ou de délits non politiques graves dans un pays, quel qu'il soit. Ces conditions d'accès à la nationalité iranienne sont donc mouvantes depuis les dernières années.

---

**Extrait n°6 :** Source : Radio Free Europe : Frud Bezhan, "Iranian Lawmakers Aim To Scrap Discriminatory Citizenship Law", 19 Juillet 2017, URL : <https://www.rferl.org/a/iranian-lawmakers-aim-to-scrap-discriminatory-citizenship-law/28625934.html>

**"... A 2006 law, however, permits children of Iranian mothers who are over the age of 18 to apply for Iranian citizenship if the parents' marriage is approved by the state but only confers citizenship if the applicant is not deemed to have a security risk or criminal background and renounces his or her father's citizenship".**

**Extrait n°7 :** Source : Civil Code of the Islamic Republic of Iran, 23 May 1928, URL : <http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmainpage=country&docid=49997adb27&skip=0&category=LEGAL&coi=IRN&querysi=nationality%20&searchin=fulltext&sort=dat>,

### BOOK 2 Concerning Nationality

"Article 976 - The following persons are considered to be Iranian subjects :[...]

**5 - Persons born in Iran of a father of foreign nationality who have resided at least one more year in Iran immediately after reaching the full age of 18; in other cases, their naturalization as Iranian subjects will be subject to the stipulations for Iranian naturalization laid down by the law. [...]**

**Article 979 :** toute personne peut obtenir la nationalité iranienne si :

1. Elle a atteint l'âge de 18 ans ;
2. Elle a résidé en Iran pendant cinq ans, de façon continue ou intermittente ;
3. Elle n'a pas déserté le service militaire ;
4. Elle n'a pas été déclarée coupable de méfaits ou de délits non politiques graves dans un pays,

quel qu'il soit. »

## **B/ Double nationalité ou abandon de la précédente nationalité ?**

---

La loi afghane comme iranienne ne permet pas la double nationalité. Tout d'abord la loi afghane permet de renoncer à sa nationalité volontairement, et le processus de naturalisation iranien oblige à abandonner sa précédente nationalité. Il est donc possible d'obtenir la nationalité iranienne, mais la personne doit abandonner sa nationalité afghane.

---

**Extrait n°8 : Source :** Fariba Adelkhah, Zuzanna Olszewska. *Les Afghans iraniens*. Études du CERI, 2006, pp.1-42, URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01021151/document>

« D'autre part, ce même Code civil iranien ne reconnaît automatiquement comme citoyens que les enfants nés d'un père iranien : dès lors que la nationalité iranienne ne se transmet pas par la mère à la naissance, c'est-à-dire sans que soit nécessaire une procédure juridique de naturalisation à l'âge de la majorité, **la progéniture issue du mariage entre un Afghan et une Iranienne reçoit a priori la citoyenneté afghane.** »

**Extrait n°9 : Source :** Mansour Farrokhi, *Non-Recognition of Dual Citizenship in Iranian Law: A Compendious Survey of Statutory Law, 2015*, URL : [http://www.ajssnet.com/journals/Vol\\_4\\_No\\_2\\_April\\_2015/14.pdf](http://www.ajssnet.com/journals/Vol_4_No_2_April_2015/14.pdf)

« Although the Bill was intended to avoid the pending status of a group of children born in Iran, laying down a provision by which the rejection of their patrilineal foreign citizenship is essential to obtain Iranian nationality shows the Iranian legislator's determination to prevent dual citizenship. »

**Extrait n°10 : Source :** US Office of Personnel Management Investigation Service, *Citizenship Laws of the World*, 2001, URL : <http://www.multiplecitizenship.com/documents/IS-01.pdf>

- **Cas de la nationalité afghane :**

« CITIZENSHIP: Citizenship laws are based upon the Official Gazette of the Ministry of Justice for the Republic of Afghanistan dated March 19, 1992.

**Dual citizenship: not recognized.**

[...] The Afghani spouse of a foreign national is not required to renounce Afghan citizenship unless demanded by the spouse's country.

**LOSS OF CITIZENSHIP:**

**Voluntary: Voluntary renunciation of Afghan citizenship is permitted by law.**

- **Cas de la nationalité iranienne :**

« CITIZENSHIP: Based upon the Iranian Civil Code.

By naturalization: Iranian citizenship may be acquired upon fulfillment of the following conditions: Person must be at least 18 years of age, have resided in Iran for five years, not be a military service escapee, and not have been convicted of a major crime in any country.

The wives and minor children (under 18) of naturalized Iranian citizens are also considered Iranian citizens.

**Dual citizenship: not recognized.** Exceptions: Child of an Iranian father, who acquires citizenship due to birth in a foreign country. A foreign woman who marries an Iranian is automatically granted Iranian citizenship, whether it is requested or not. »

### 3) Qu'en est-il des discriminations à l'égard des personnes ayant des origines afghanes en Iran ? Le fait d'obtenir la nationalité iranienne est-il une garantie de non-discrimination d'un binational ?

Selon les rapports des organisations de défense et de protection des droits de l'homme, les Afghans installés en Iran font l'objet de discriminations, les affectant à différents niveaux de leur vie (A). La binationalité ne peut pas être considérée comme une garantie de non-discrimination puisqu'elle n'est pas légalement reconnue en Iran (B).

#### **A) Les discriminations à l'égard des personnes ayant des origines afghanes en Iran**

Plusieurs rapports font état de discriminations importantes à l'égard de la population afghane sur le territoire iranien :

**Extrait n°11 : Source :** Refworld, Rapport de *Human Rights Watch*, “*Unwelcome Guests, Iran’s violations of Afghan refugee and Migrant Rights*”, 2013, p. 54, URL : [http://www.refworld.org/type\\_COUNTRYREP,,IRN,528f27454,0.html](http://www.refworld.org/type_COUNTRYREP,,IRN,528f27454,0.html)

“Other abuses against Afghans in Iran include **restrictions on access to education and employment, high rates of child labor, denial of citizenship** and marriage rights, and impunity for attacks and violence perpetrated against them by private actors.”

**Extrait n°12 : Source :** Cour Nationale Droit d’Asile, Contentieux du droit d’asile, Jurisprudence, Année 2016, p. 81, URL : <http://www.cnda.fr/content/download/92197/885307/version/1/file/Recueil%202016.pdf>, consulté le 30 novembre 2017

« Appartenance à une minorité nationale ou ethnique : CNDA 17 février 2016 M. A. n° 15025285 C+, Il est de **nationalité afghane**, de confession chiite et membre de la communauté hazara de la province de Ghazni. Il a quitté l’Afghanistan, à l’âge de neuf ans, **pour se rendre en Iran** où il a été pris en charge par son oncle ; **qu’il n’a pas pu s’y établir durablement en raison de discriminations de sorte qu’en 2009, il a quitté l’Iran** et est parvenu à se réfugier en France en juillet 2014 ».

#### 1) Discriminations relatives aux conditions de travail

---

Cette discrimination à l’égard des personnes d’origine afghane se présente sous différents aspects qui seront ci-dessous développés et appuyés par des sources.

---

**Extrait n°13 : Source :** US Department of State, *Iran Human Rights Report*, 2016, p. 48, URL : <https://www.state.gov/documents/organization/265708.pdf>

“Employers sometimes **subjected migrant workers, most often Afghans, to abusive working conditions**, including below-minimum wage salaries, nonpayment of wages, compulsory overtime, and summary deportation without access to food, water, or sanitation facilities during the deportation process.”

## 2) Discriminations et abus relatifs aux enfants afghans

**Extrait n°14** : Source : US Department of State, *Iran Human Rights Report*, 2016, URL : <https://www.state.gov/documents/organization/265708.pdf>

“There were thousands of Afghan refugee children in the country, many of whom were born in the country but could not obtain identification documents. **These children were often unable to attend schools or access basic government services and were vulnerable to labor exploitation and trafficking** [...] There were reportedly significant numbers of **children, especially of Afghan descent, working as street vendors in major urban areas**. The Committee on the Rights of the Child reported problems with street children in particular being subjected to various forms of **economic exploitation, including sexual abuse and exploitation by the public and police officers.**”

## 3) Restriction de la liberté de mouvement pour les étrangers vivant sur le territoire iranien

**Extrait n°15** : Source : Refworld, Rapport de *Human Rights Watch*, “*Unwelcome Guests, Iran’s violations of Afghan refugee and Migrant Rights*”, 2013, p.54, URL : <http://www.refworld.org/type,COUNTRYREP,,IRN,528f27454,0.html>

“Afghans are subjected to a host of abuses by both state and private actors. Over the past few decades, the Iranian government has increasingly **restricted freedom of movement to all foreign nationals living in the country** by declaring the vast majority of provinces in the country to be “no go areas” for all foreign nationals.”

## 4) Discriminations relatives à la régulation de situation

**Extrait n°16** : Source : United Nations Association of Iran (UNA-IRAN), *Review of the Conditions of Afghan Refugees in Iran*, UPR Iran - February 2010 : [http://lib.ohchr.org/HRBodies/UPR/\\_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/HRBodies/UPR/Documents/Session7/IR/UNAIAN\\_IRN\\_UPR\\_S07\\_2010\\_UnitedNationsAssociationofIran.pdf&action=default&DefaultItemOpen=1](http://lib.ohchr.org/HRBodies/UPR/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/HRBodies/UPR/Documents/Session7/IR/UNAIAN_IRN_UPR_S07_2010_UnitedNationsAssociationofIran.pdf&action=default&DefaultItemOpen=1)

“These conditions have become worse with **imposing taxes on Afghan refugees in Iran. Because the issuing of “Amayesh” Cards (refugees ID cards) are dependent on the payment of fees to the municipality. Those who cannot pay the fees will ultimately be deprived of getting new ID cards, and will join the group of illegal refugees.**”





5) Discriminations relatives à la citoyenneté impactant le mariage et le droit de propriété

**Extrait n°17** : Source : Refworld, Rapport de *Human Rights Watch*, “*Unwelcome Guests, Iran’s violations of Afghan refugee and Migrant Rights*”, 2013:

[http://www.refworld.org/type\\_COUNTRYREP\\_IRN\\_528f27454\\_0.html](http://www.refworld.org/type_COUNTRYREP_IRN_528f27454_0.html)

“Since 2006, moreover, **Iranian authorities have implemented harsh regulations that make it more difficult for Iranian women to marry Afghan men.** These regulations make it necessary for Iranian women to gain permission from the proper authorities (including BAFIA and the Foreign Ministry) before they can marry Afghan men, and **they refuse to recognize thousands of traditional or religious marriages that have taken place between Iranians and Afghans in recent years.** [...] **Afghans, along with Iraqis, Pakistanis, and Bangladeshis are specifically mentioned in the circular as foreign nationals that are “forbidden” from marrying Iranian women.**”

6) Discriminations relatives à la religion

---

La population iranienne est majoritairement musulmane de la branche chiite, ce qui peut parfois mener à des discriminations religieuses envers les minorités étrangères qui sont de la branche sunnite comme une grande partie des Afghans.

---

**Extrait n°19** : Source : US Department of State, “*Iran International Religious Freedom Report*”, 2016, URL :

<https://www.state.gov/documents/organization/269134.pdf>

“**Security officials continued to raid and demolish existing prayer sites belonging to Sunnis** [...] Sunnis reported the existing number of mosques in the country did not meet the demands of the local population. **Sunnis continued to cite the absence of a Sunni mosque in Tehran, despite the presence of more than one million Sunnis in the city, as an example of government discrimination**”.

### 7) Discriminations relatives à l'accès à l'éducation

**Extrait n°20** : Source : Comité des droits de l'enfant, *Observations finales concernant le rapport de la République islamique d'Iran valant troisième et quatrième rapports périodiques*, 2016, URL : <http://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=6QkG1d%2fPPRiCAqhKb7yhsLV%2bKLJ6ZP5NvlpJ%2b3%2fKzWqgn8BQe%2fsP7yiJji8bpUHL1FTM9OFocxWI70Ezjf30BfO9NIYYZ23y7ZPc70IMCUh%2fBNgmPdnTbgJUTIseld>

« Toutefois, [le comité] demeure préoccupé par les informations selon lesquelles il ne serait pas fourni d'acte de naissance aux enfants nés sur le sol iranien de réfugiés enregistrés ou de ressortissants étrangers non enregistrés, ce qui entraverait leur accès aux services de base, notamment à l'éducation ».

### 8) Discriminations et rejets par la population locale

**Extrait n°21** : Source: Croix-Rouge autrichienne, "Iran: freedom of religion, treatment of religious and ethnic minorities", 2015, URL : <http://www.refworld.org/type,COUNTRYREP,,IRN,5609522a4,0.html>

**"Their discrimination is similar to the discrimination faced by people from Afghanistan, irrespective of whether the Khavaris hold Iranian citizenship or live in Iran illegally. [...] while recent immigrants from Afghanistan would often live in the same quarters as the Khavaris, the Khavaris would keep themselves apart from the Afghan residents so as to avoid being perceived as Afghans by the Iranian population at large. [...] Discrimination against Afghans is not only practiced by state institutions but such attitudes have also been adopted by many Iranians. Hazara women report about harassment in the streets. Male Afghans are often made responsible for increasing crime rates and the spread of drug abuse. In Iranian vocabulary, the word "Afghani" has now become a common swear word pointing to something wild and primitive."**

### 9) Discriminations issues des instances politiques

**Extrait n°22** : Source : Human Right Watch, "Iran : des Afghans ayant fui leur pays sont exposés à de mauvais traitements", 2013, URL : <https://www.hrw.org/fr/news/2013/11/20/iran-des-afghans-ayant-fui-leur-pays-sont-exposes-de-mauvais-traitements>

« Les politiques du gouvernement d'Iran envers ses réfugiés afghans et la population migrante violent ses obligations juridiques de protéger ce groupe vulnérable contre les mauvais traitements [...]. Les forces iraniennes expulsent sommairement des milliers d'Afghans, sans leur offrir l'occasion de prouver qu'ils ont le droit de rester en Iran [...] Le système d'asile défectueux de l'Iran conduit à un processus de détention et d'expulsion sans procédure régulière ni possibilité de recours juridique. Ces dernières années, les autorités iraniennes ont limité les recours juridiques pour les demandes d'asile ou toute autre situation d'immigration des Afghans en Iran, alors même que la situation en Afghanistan s'est détériorée ».

### 10) Discriminations relatives à l'accès à la santé

**Extrait n°23** : Source: LandInfo - Country of Origin Information Centre, *Report Afghan citizens in Iran*, 2011, p. 8, URL :

[https://landinfo.no/asset/2063/1/2063\\_1.pdf](https://landinfo.no/asset/2063/1/2063_1.pdf)

“Registered Afghans with health insurance have access to public health services. Health insurance is expensive and it only covers 80% of the expenses in the event of illness or injury. As a rule, those who do not have insurance must pay the full cost of treatment themselves. **According to the UN, the result is that Afghans do not have access to, or have reduced access to, health services.**”

## **B) Le fait d’obtenir la nationalité iranienne est-il une garantie de non-discrimination pour un binational ?**

### 1. La binationalité en Iran

Il est impossible pour une personne vivant en Iran d’origine afghane d’obtenir la double nationalité, à l’exception de certaines conditions spéciales (cf. Question 2) : voir l’extrait sur la double nationalité n°10. La binationalité étant presque systématiquement refusée pour les personnes d’origine afghane, les discriminations contre les personnes binationales ne peuvent être évaluées. Certains rapports font cependant directement état de discriminations contre des personnes présentant une double origine, mais n’étant pas d’origine afghane.

**Extrait n°24 : Source:** SEAE, *European Union Annual Report on Human Rights and Democracy in the World*, 2016, p.184, URL :

[https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/annual\\_report\\_on\\_human\\_rights\\_and\\_democracy\\_in\\_the\\_world\\_2016\\_0.pdf](https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/annual_report_on_human_rights_and_democracy_in_the_world_2016_0.pdf)

“[...] the situation of human rights in Iran remained a matter of concern in 2016 [...] Restrictions on civil freedoms persisted, notably the lack of guarantees to a free and fair trial, and violations of freedom of expression, religion or belief and of women’s rights. **A worrying increase in arrests of dual nationals was also noted.**”

### 2) Les multiples critères de l’identité afghane : sources de discrimination malgré la naturalisation ?

Il s’agit donc de se pencher sur les discriminations à l’encontre des personnes d’origine afghane qui ont acquis la citoyenneté iranienne. Très peu de rapports font état des discriminations une fois la naturalisation effectuée ; cependant, il est possible de se pencher sur la notion d’**identité afghane** pour analyser ces discriminations. En effet, l’identité ne s’arrête pas seulement à la nationalité d’un individu, mais également à sa culture, sa religion, son origine.

**Extrait n°25 : Source:** Afghanistan Research and Evaluation Unit, *Second generation Afghans in Iran : Integration, Identity and Return*, 2008 :

“Identity is defined succinctly as “ways in which people conceive of themselves and are characterized by others”. Contemporary social theorists claim identity to be composed of multiple layers, and subject to constant processes of change. In the context of living as a migrant in a host society, processes of change are reflected in a person’s convergence or adaptation in relation to attitudes and values.”

---

Ces discriminations attestent d'une **xénophobie** contre la population afghane, qui ne traitent pas forcément de leur statut légal (citoyenneté, naturalisation), mais davantage de leur **origine, de leur culture, voire même de leurs caractéristiques physiques**. Les discriminations émanant notamment de la population civile **empêchent une intégration totale des personnes d'origine afghane**. Voir liste des discriminations de la partie A).

---